



Comment faire une Procuration Postale

La **procuration postale** est une autorisation écrite de votre part qui nous permet de faire certaines opérations postales en votre nom, en particulier :

- Prendre vos **courriers recommandés**
- Renouveler un contrat de réexpédition postale
-

La procuration postale devient **obligatoire** si vous optez pour une **domiciliation commerciale**.

1- Votre procuration

Chaque procuration est valable pour un seul mandant (personne majeure ou entité).

Vous êtes	<ul style="list-style-type: none">• Profession libérale• Entrepreneur individuel• Micro-entrepreneur	<ul style="list-style-type: none">• Personne morale• Association
Etablissez	- Une procuration postale personnelle	- Une procuration postale personnelle - PUIS une procuration postale professionnelle

Procuration postale personnelle	Procuration postale professionnelle
La procuration est à établir au nom de : Jérémie PIEDEBOUT 350, Chemin du Pré Neuf - 38350 LA MURE - FRANCE	La procuration est à établir au nom de : Jérémie PIEDEBOUT 350, Chemin du Pré Neuf - 38350 LA MURE - FRANCE

PS : La procuration professionnelle nécessite d'avoir obtenu votre Kbis

1.1- En bureau de poste en France (pour toutes procurations)

Dans n'importe quel bureau de Poste de France, vous pouvez établir immédiatement :

- Une procuration postale **personnelle** en vous présentant avec un document d'identité
- Une procuration postale **professionnelle** avec en plus un extrait Kbis de moins de 3 mois
 - **Récupérez un exemplaire** de la procuration, déposez-la en ligne sur French-Office

1.2- En ligne (UNIQUEMENT pour procurations personnelles)

Sur le site Internet de La Poste, vous pourrez créer uniquement une procuration postale **personnelle** en téléchargeant vos documents (pièce d'identité et justificatif de domicile).

Sous trois jours, vous recevrez une confirmation de votre procuration par email.

Il faut retourner sur votre espace client La Poste pour trouver votre numéro de procuration.

- Pensez à nous **déposer ce numéro de procuration** dans votre espace en ligne

1.3- À l'étranger

Si vous êtes à l'étranger, vous avez plusieurs possibilités :

- Faire la procuration dans un consulat ou une ambassade de France.
- Attendre votre retour en France pour aller dans un bureau de Poste
- Faire la procuration chez un représentant officiel (notaire ou avocat)

- **Contactez-nous** si vous êtes à l'étranger

2- Nous informer de votre procuration

Vous devez nous faire parvenir votre ou vos procuration(s) car nous ne serons pas informés par la Poste:

PAR TELECHARGEMENT : à la rubrique Mes données / Mes justificatifs

PAR VOIE POSTALE : Service Incription French-Office
350, chemin du Pré Neuf
38350 LA MURE
FRANCE

Après la réception de votre ou vos procuration(s), vous recevrez un email de confirmation dans les 48 hrs.